

# PV du Conseil Municipal Du Jeudi 18 Juin 2020 à 20 h 30

## - Appel des Conseillers municipaux :

	Présent	Absent	Procuration
CROS Francis	x		
CROS Marie-Françoise	x		
SENEGAS Didier	x		
GOS Blandine	x		
CALVET Bernard	x		
PALAYSI Florence	x		
MOINE Claude	x		
VISTE-JALADE Françoise	x		
GENRE GRANDPIERRE Denis	x		
GUIBBERT Béatrice	x		
ROUS Christophe	x		
BESNARD Céline	x		
GRANIER Jacqueline	x		
CALAS Franck	x		
TURQUAY Patricia	x		

**Nombre de conseillers**      **En exercice :**    15 (Quorum :8)  
**Présents :** 15  
**Procurations :** 0

**- désignation secrétaire de séance :** Blandine Gos

---

## **Information conseil :**

- ajout à l'ordre du jour : point n° 8 Adhésion Hérault Ingénierie
- Suppression à l'ordre du jour : point n°6 Préemptions

## **Actualités**

- Etat des lieux avec les principaux partenaires :
  - Personnel communal
  - Service des Routes (Echanges)
  - Visite de M. le Préfet
  - ASEI, Mme Mary
  - Usine La Salvetat, Mme Barbier et M. Perrier
  - Crédit Agricole, M. ROGER Clément (ouverture agence)
  - EDF, Mme AUDORINAU Florence
  - VVF (situation locale)
  - Attaque du Loup
  - Gendarmerie
  
- Information Tournage Film « Deep House »
  
- Point sur les Travaux en Régie
  - Village
  - Cimetière
  - Hameau
  - Voirie
  
- Chemin de la Pisciculture → accès piétonnier
  
- Festivités – Animations estivales :
  - Exposition
  - Stage de musique
  - Comité d'animation (jeudi Montarnaud, marché gourmand, course aux escaliers caisse à savon, et rando d'automne)
  - Tastaïres (Fête du pont et Rock au cazals)
  - Feux d'artifice 13 juillet (lac) – 9 août (Uguettes)
  - Pétanque, fête locale, festival poésie
  - Brescoucos 30 août
  - Vide grenier Maison de Retraite
  
- Présentation des travaux de la salle des fêtes

### **1- Vote du Compte rendu du conseil municipal en date du 25 mai 2020**

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

## **Finances**

### **2- Plan de soutien économique COVID :**

M. le Maire donne la Parole à Monsieur Denis Genre GrandPierre

M. Denis Genre GrandPierre indique que le conseil a la possibilité en ce qui le concerne d'aider les acteurs de l'économie locale suite à la crise du virus COVID19. Il propose au conseil un plan de soutien comprenant pour 2020

- Exonération droit de place 2020
- Exonération occupation du domaine public 2020
- Exonération de la facture d'eau 2020 aux commerces ayant été contraints administrativement de fermeture (Bars, restaurants, coiffeurs, discothèque, magasin de vêtements etc...) plafonnée à 150 m3 pour les abonnés raccordés directement avec leur propre compteur
- Exonération de la facture d'eau 2020 aux commerces ayant été contraints administrativement de fermeture (Bars, restaurants, coiffeurs, discothèque, magasin de vêtements etc...) plafonnée à 150 m3 facturés par le propriétaire. En référence à la consommation moyenne des années 2018-2019 sur justificatif.
- Pour les autres établissements ayant été contraints administrativement de fermeture, leurs dossiers seront étudiés au cas par cas.

M. le Maire demande l'autorisation au conseil de valider le plan de soutien à l'économie locale comme présenté.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

## **Administration :**

### **3- Convention pluriannuelle 6 ans : GAEC BRP BIQUIRY section K n° 84 et 86 Planacan**

M. le Maire donne la parole à Monsieur Didier SENEGAS.

M. Didier SENEGAS indique au conseil que M. JALADE Serge exploitait jusqu'au 31 janvier 2020 la parcelle K n°84 et n°86 au lieu-dit « Le Pioch » d'une contenance de 43 a 00 ca. Vu la demande du GAEC BRP Biquiry de reprendre ces terres, il y a lieu d'établir une convention pluriannuelle avec eux.

M. le Maire demande au conseil demande donc l'autorisation de signer une convention pluriannuelle d'exploitation pour une durée de 6 années à compter du 1/7/2020 pour un montant de 10€ par an renouvelable automatiquement par période de 6 années.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

#### **4- Désignation des membres à la Commission Communales des Impôts Directs**

##### **6 titulaires**

- Denis Genre GrandPierre
- Françoise Viste-Jalade
- Florence Palaysi
- Blandine Gos
- Sylvette Bascoul
- Alain Barrau

##### **6 suppléants**

- Claude Moine
- Bernard Calvet
- Christophe Rous
- Marcel Vergnes
- Jacqueline Granier
- Nicole Pons

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : Une jurisprudence du Conseil d'Etat datant de 2012 établissant la garantie de l'expression pluraliste. D'après le code général des collectivités, l'article L 212-22 modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013-art.29 stipule :

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein.

Cet article, relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, conformément à son article 51, l'article dans sa version modifiée par la loi du 17 mai 2013 s'applique à compter des élections de 2014. Il me semble que Monsieur ESTADIEU vous l'avait proposé et vous aviez refusé !

#### **5- Réflexion sur la vente du Camping de la Blaquière**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet de vente du Camping La Blaquière.

Monsieur Le Maire indique au conseil municipal que cet établissement situé dans le bas du village présente un intérêt touristique et économique pour la Commune. Ce camping s'inscrit également dans un projet global de réaménagement de ce quartier.

Le propriétaire du camping en a proposé la vente du camping de la Blaquière en priorité à la Mairie et propose le prix de 250 000€

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord de principe pour se porter acquéreur et l'autorisation de saisir le service des domaines afin d'évaluer ce bien.

Vote : pour : 15                      contre : 0                      abstentions : 0

Information : Visite des lieux Dimanche 28 juin 2020 à 10h30

Jacqueline GRANIER : je ne suis pas d'accord pour l'achat du camping pour la bonne raison que nous en avons un, que vous avez laissé tomber, je pense que ce n'est pas à une mairie de gérer un camping, nous avons d'autres choses à faire.

Francis CROS a répondu à l'ensemble des questions et des interrogations portées.

Jacqueline GRANIER : dans ce cas avec ces informations et pour l'économie du village nous sommes d'accord.

#### **6- Préemptions : supprimé à l'ordre du jour**

### **Personnel :**

#### **7- Renouvellement Contrat PEC**

Monsieur le Maire Donne la Parole à Monsieur Claude Moine :

Monsieur Claude Moine rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat PEC avait été signé avec Mme MARCOS-SIEURAC Georgette pour une durée de 12 mois à hauteur de 20h/ mois.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de renouveler ce contrat pour une durée de 12 mois du 1<sup>er</sup> Aout 2020 au 31 juillet 2021 dans les mêmes conditions. Pour 2021, l'Etat subventionne ces contrats PEC à hauteur de 40%

Vote : pour : 15                      contre : 0                      abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : Je vous précise que la durée d'un contrat PEC est de deux ans maxi ou 5 ans pour les salariés âgés de plus de 50 ans.

### **Divers :**

#### **8- Adhésion Hérault Ingénierie**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Conseil Départemental de créer entre le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) une agence départementale au service des communes et de leurs groupements, dénommée Hérault Ingénierie.

Cette agence, qui serait créée sous la forme d'un établissement public administratif, a pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux EPCI du département de l'Hérault adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier, dans les

domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement durable des territoires et de la gestion locale.

La création de cette structure doit ainsi permettre de mutualiser les ressources et les besoins de ses membres en matière d'ingénierie publique, afin de conforter la solidarité territoriale, le développement des initiatives locales et l'autonomie des collectivités du territoire départemental.

Considérant l'intérêt pour la Commune de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie technique, juridique et financière lui permettant de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités,  
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les projets de statuts et de règlement intérieur joints en annexe au présent rapport ;
- Désigne le Maire ainsi que Monsieur CALVET Bernard en qualité de suppléant pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'agence ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

